

# Projets Départementaux Pédagogiques Éducatifs et Culturels des collèges (PPEC) Cahier des charges

## Contexte

Au-delà de ses obligations légales en termes d'entretien et de construction des collèges, le Département de l'Eure mène une politique volontariste de soutien éducatif, notamment en soutenant les projets des collèges.

## Nouveauté

Dans le cadre de l'appel à projets PPEC, les collèges bénéficiant d'un accord pour une "Résidence d'Artiste" pourront candidater à l'opération **PPEC Classique** ou **PPEC "Un jour à Versailles"**.

## Objectifs

L'objectif de ce dispositif est de renforcer les apprentissages en complémentarité des enseignements du socle commun.

La finalité recherchée est de diversifier les moyens pédagogiques au service de l'enrichissement individuel et collectif en vivant ensemble des apprentissages complémentaires.

Le projet présenté devra faire la démonstration de la plus-value apportée par rapport aux volets éducatifs et culturels des thématiques pré-identifiées annuellement.

## Publics cibles

Le dispositif s'adresse à tous les collégiens.

## Règlement

Toutes les propositions des collèges doivent être portées sous le pilotage du chef d'établissement ou d'un pilote qu'il délègue nominativement.

**Le dépôt des candidatures doit être effectué via la plateforme E-Partenaire entre le lundi 4 juin et le lundi 24 septembre 2018 inclus.**

Le nombre de projets ouverts est d'un par année civile ; il doit donc se dérouler au cours de l'année scolaire de la demande.

La subvention allouée pour chaque projet ne peut excéder 3.000 €. Celle-ci ne pourra pas être utilisée pour des dépenses d'investissement, comme l'achat de matériel informatique, par exemple.

Conformément aux exigences des Finances publiques, l'aide du Département ne pourra excéder 80 % du budget total.

**Des principes fondamentaux partagés avec les membres du Comité Technique veillant à l'équité de traitement des collégiens et garantissant un travail pédagogique :**

- Les projets devront s'articuler uniquement autour de la thématique de la Citoyenneté et du devoir de mémoire.
- Le projet doit être conçu de manière à garantir la participation de tous les collégiens impliqués.
- Il doit privilégier la transversalité entre les classes d'un même niveau et l'expérimentation.
- Les experts sollicités doivent prioritairement être issus du territoire.
- Le projet doit s'inscrire dans la durée avec un travail en amont, pendant et en aval ainsi qu'en privilégiant l'interdisciplinarité.
- Une restitution valorisante doit être intégrée au projet (production de supports sous différentes formes travaillées/fabriquées avec tous les protagonistes du projet).
- Le collège participera à hauteur de 20 % du projet et présentera un budget incluant une recherche de co-financement.
- Les actions peuvent être reconduites d'une année sur l'autre afin d'assurer leur continuité.
- Les actions proposées sont différentes des Projets Départementaux de Réussite Educative.
- Les actions sont en adéquation et en cohérence avec le projet d'établissement.

### **PPEC "Un jour à Versailles"**

"Un jour à Versailles" est proposé dans le cadre d'une convention entre le Conseil départemental de l'Eure et le Château de Versailles. Cette visite avec médiation invitera les collégiens Eurois à revivre la mise en place de la République au travers d'une sélection d'œuvres de l'attique du Nord, de la chute du Premier Empire à l'instauration de la Troisième République. La médiation traitera également des valeurs et des symboles de la République, pour aborder les questions de la citoyenneté et des libertés ou pour observer la représentation de la République dans un lieu patrimonial.

L'opération sera programmée entre les vacances d'hiver et les vacances de printemps. Elle prendra la forme d'un accueil privilégié sur des lundis prédéfinis dont les dates précises vous seront communiquées ultérieurement selon le nombre d'établissements inscrits. Chaque journée permettra d'accueillir au maximum 10 groupes de 30 collégiens et accompagnants.

Ce projet consiste en un programme composé pour chaque groupe :

- d'une visite avec médiation des jardins avec ouverture de quelques bosquets significatifs ;  
→ Accès accompagné avec médiation (durée 1h30) - prestation payante 75 € / classe.
- d'une visite avec médiation des attiques de l'aile du Nord sur le thème "En marche vers la République" avec, en complément, une courte médiation dans la salle du Congrès - sous réserve de l'accord de l'Assemblée Nationale.  
→ Accès accompagné avec médiation (durée 1h30) - prestation payante 75 € / classe.

Après l'instruction des services, le Comité de Pilotage se réunit. Puis, les projets retenus sont présentés à la Commission Permanente. Ensuite, les établissements mettent en œuvre les projets acceptés sur l'année civile suivante.

Par ailleurs, un bilan de chaque projet financé doit être réalisé par le ou les porteur(s) au travers du suivi, puis de l'évaluation finale.

➤ **La remise de ce bilan conditionne l'attribution d'une nouvelle subvention l'année suivante.**

Les demandes de report de reliquat doivent faire l'objet d'une demande écrite argumentée (expliquer pourquoi la subvention accordée n'a pas été utilisée en totalité).

**La Commission de sélection** associe notamment les services du Conseil Départemental (Direction des Collèges, Direction de la Culture, de la Jeunesse et du Sport ainsi que la Délégation Sociale), la DSDEN et les représentants des principaux de collège des trois Bassins d'Éducation et de Formation (BEF).

Elle est présidée par Monsieur Benoît Gatinet, Président de la Commission "Éducation, Collèges, Réussite éducative et Enseignement supérieur" du Département de l'Eure.